

Une Fête aérienne et des consignes de circulation et de stationnement

Le spectacle proposé le 28 septembre est digne des plus grandes rencontres aériennes de l'année en France. Le public risque d'être nombreux et la commune de Nespouls notamment côté Favars et Belveyre sera directement impactée. Des sens de circulation, des interdictions d'utiliser certaines voies sont prévues. Les arrêtés municipaux et départementaux seront proposés sur intramuros quand ils auront été validés. Les répétitions durant la semaine précédente pourront générer des périodes à forte densité de bruit.

Ce que l'on peut retenir d'ores et déjà :

- 1)** L'accès à l'aéroport sera fermé à partir du rondpoint du stade toute la journée du 28. Sauf pour les secours, les VIP, les PMR et les organisateurs. Seules les navettes dédiées seront autorisées à prendre des passagers aux différents parkings et à les conduire à l'entrée du meeting.
- 2)** L'accès des piétons au meeting est interdit. Une exception pour les personnes qui partiront de Favars et seront autorisés à emprunter la « route des coteaux » ou le « chemin du lac » à condition d'avoir obtenu un badge au secrétariat de mairie. **Badge à récupérer au plus tard le jeudi 25 septembre** . Pour ces piétons il sera demandé de présenter aux contrôleurs présents sur la route de contournement de l'aéroport, le badge et le billet d'entrée au meeting.
- 3)** La Circulation des véhicules à l'intérieur de la commune, sera libre sauf à proximité du stade et sur la route de contournement de l'aéroport qui sera fermée. La route du stade sera réservée aux navettes. (Sauf résidents)
- 4)** Un sens unique de circulation sera imposé sur la route de Belveyre « rue des vieux fours » jusqu'au carrefour devant l'accès à la foire. Sens obligatoire **du sud vers le nord**, cet itinéraire sera emprunté par les navettes.
- 5)** Le stationnement sur les grands axes de circulation sera interdit sauf aux résidents notamment le long de la D19 dans le bourg
- 6)** La Circulation des vélos respectera les mêmes règles que celle des piétons.
- 7)** Circulation des PMR : autorisée jusqu'au parking de l'aérogare avec une billetterie spécifique et un contrôle
- 8)** Badge Nespouls : disponibles sur demande au secrétariat, ils seront numérotés
- 9)** Le stade et la salle polyvalente sont mis à la disposition des gendarmes toute la journée

NB : ces informations ne sont données qu'à titre indicatif. Le panneautage complètera sur site le guidage des visiteurs